

Cercle scolaire Bulle – Morlon

2017 - 2018

Bulletin d'informations

La Condémine - La Léchère - La Tour-de-Trême - La Vudalla

Calendrier scolaire pour l'école enfantine et l'école primaire

2017 - 2018

01.11 Toussaint
 08.12 Immaculée Conception
 01.05 1^{er} mai
 10.05 Ascension
 11.05 Pont de l'Ascension
 21.05 Lundi de Pentecôte
 31.05 Fête-Dieu
 01.06 Pont de la Fête-Dieu

Vacances

2017		Août		August	
Lu	Mo		7	14	21
Ma	Di	1	8	15	22
Me	Mi	2	9	16	23
Je	Do	3	10	17	24
Ve	Fr	4	11	18	25

2017		Septembre		September	
Lu	Mo		4	11	18
Ma	Di		5	12	19
Me	Mi		6	13	20
Je	Do		7	14	21
Ve	Fr	1	8	15	22

2017		Octobre		Oktober	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

2017		Novembre		November	
Lu	Mo		6	13	20
Ma	Di		7	14	21
Me	Mi	1	8	15	22
Je	Do	2	9	16	23
Ve	Fr	3	10	17	24

2017		Décembre		Dezember	
Lu	Mo		4	11	18
Ma	Di		5	12	19
Me	Mi		6	13	20
Je	Do		7	14	21
Ve	Fr	1	8	15	22

2018		Janvier		Januar	
Lu	Mo	1	8	15	22
Ma	Di	2	9	16	23
Me	Mi	3	10	17	24
Je	Do	4	11	18	25
Ve	Fr	5	12	19	26

2018		Février		Februar	
Lu	Mo		5	12	19
Ma	Di		6	13	20
Me	Mi		7	14	21
Je	Do	1	8	15	22
Ve	Fr	2	9	16	23

2018		Mars		März	
Lu	Mo		5	12	19
Ma	Di		6	13	20
Me	Mi		7	14	21
Je	Do	1	8	15	22
Ve	Fr	2	9	16	23

2018		Avril		April	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

2018		Mai		Mai	
Lu	Mo		7	14	21
Ma	Di	1	8	15	22
Me	Mi	2	9	16	23
Je	Do	3	10	17	24
Ve	Fr	4	11	18	25

2018		Juin		Juni	
Lu	Mo		4	11	18
Ma	Di		5	12	19
Me	Mi		6	13	20
Je	Do		7	14	21
Ve	Fr	1	8	15	22

2018		Juillet		Juli	
Lu	Mo	2	9	16	23
Ma	Di	3	10	17	24
Me	Mi	4	11	18	25
Je	Do	5	12	19	26
Ve	Fr	6	13	20	27

Rentrée scolaire jeudi 24 août 2017

Jeudi 24 août 2017 : les élèves de 1^H commencent à 13h30
 les élèves de 2^H commencent à 07h50
 les élèves de 3^H à 8^H commencent à 07h50
 il n'y a pas d'alternance pour les élèves de 3^H et 4^H le jour de la rentrée

Horaires

1^H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	07.50-11.30	congé	07.50-11.30	congé	07.50-11.30
après-midi	congé	congé	congé	13.30-15.20	congé

2^H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	07.50-11.30	07.50-11.30	congé	07.50-11.30	07.50-11.30
après-midi	13.30-15.20	13.30-15.20	congé	congé	13.30-15.20

3^H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	07.50-11.30	<i>alternance</i>	07.50-11.30	<i>alternance</i>	07.50-11.30
après-midi	13.30-15.20	13.30-15.20	congé	13.30-15.20	13.30-15.20

4^H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30
après-midi	13.30-15.20	<i>alternance</i>	congé	<i>alternance</i>	13.30-15.20

5^H à 8^H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30	07.50-11.30
après-midi	13.30-15.20	13.30-15.20	congé	13.30-15.20	13.30-15.20

Pause du matin : 09.35-09.50

Alternance 3^H-4^H : la formation des groupes est établie par les enseignants

Horaires des patrouilleurs

La Condémine

Rue Saint-Denis

matin	de 07.25	à 07.55	après-midi	de 13.00	à 13.30
	de 11.30	à 11.55		de 15.20	à 15.50

Rue de Gruyères

matin	de 07.25	à 07.55	après-midi	de 13.00	à 13.30
	de 11.30	à 11.55		de 15.20	à 15.50

Route de Morlon

matin	de 07.25	à 07.55	après-midi	de 13.00	à 13.30
	de 11.30	à 11.55		de 15.20	à 15.50

La Léchère

Route de la Pâla

matin	de 07.20	à 07.50	après-midi	de 12.55	à 13.25
	de 11.35	à 12.00		de 15.25	à 15.55

Rue du Château d'En-Bas

matin	de 07.25	à 07.55	après-midi	de 13.00	à 13.30
	de 11.30	à 11.55		de 15.20	à 15.55

Accompagnateurs

De la Place Saint-Denis à l'école

matin	de 07.30	à 07.50	après-midi	de 13.10	à 13.30
-------	----------	---------	------------	----------	---------

De l'école à la Place des Alpes

matin	de 11.30	à 11.50	après-midi	de 15.20	à 15.40
-------	----------	---------	------------	----------	---------

Transports

Transport public : horaires « Mobul » (selon horaires officiels)

Elèves prenant le bus : Morlon – Vuadens / Vuadens – Morlon

- pour les élèves de Morlon, quartier de Jéricho : titre de transport Mobul

Arrivée	07.38	arrêt « Pré-Vert »
Départ	11.48	

Arrivée	13.08
Départ	15.48

- pour les élèves du quartier rue de Vevey : titre de transport Mobul

Arrivée	07.41	arrêt « Place Saint-Denis »
Départ	11.45	arrêt « Place des Alpes »

Arrivée	13.11	arrêt « Place Saint-Denis »
Départ	15.45	arrêt « Place des Alpes »

Sous réserve de modifications dès le 10 décembre 2017.

Transport scolaire :

- pour les élèves du quartier des Granges : titre de transport scolaire

Route des Granges	07.37	13.16
Rue des Ménestrels	07.38	13.17
Rue des Paradisiens	07.39	13.18
Rue des Baladins	07.40	13.19
Laiterie des Granges	07.41	13.20
Ecole La Tour	07.45	13.25

Ecole La Tour	11.40	15.30
Route des Granges	11.44	15.34
Rue des Ménestrels	11.45	15.35
Rue des Paradisiens	11.46	15.36
Rue des Baladins	11.47	15.37
Laiterie des Granges	11.48	15.38

- pour les élèves du quartier du Carry : titre de transport scolaire

Chemin des Citards	07.38	13.17
Route de la Part-Dieu	07.39	13.18
Chemin de Saucens	07.40	13.19
Espace-Gruyère	07.42	13.21
Ecole Condémine	07.45	13.25

Ecole Condémine	11.43	15.33
Espace-Gruyère	11.46	15.36
Chemin de Saucens	11.48	15.38
Chemin des Citards	11.50	15.40
Route de la Part-Dieu	11.51	15.41

Sous réserve d'éventuelles modifications des TPF.

Action de prévention et de promotion de la santé

Degrés	Prévention et santé
1 ^H à 3 ^H	Invitation libre à des « Cafés parents » pour ceux qui ont envie de partager leurs expériences concernant l'éducation des enfants de 4 à 7 ans avec la présence d'une intervenante de l'Education familiale de Fribourg (rencontres 4 à 6 fois par année, les mercredis après-midi)
2 ^H	Intervention en éducation sexuelle par le Planning familial de Fribourg
2 ^H	Contrôle de santé et vaccination de votre enfant chez le médecin scolaire ou chez son médecin traitant (<i>remplir la carte de santé jaune</i>)
3 ^H	Remise de la carte de santé jaune à l'enseignante qui prouve que votre enfant a fait le contrôle de santé chez un médecin
4 ^H	Examen de la vue
6 ^H	Intervention en éducation sexuelle par le Planning familial de Fribourg
6 ^H - 7 ^H	Informations/échanges autour des risques liés à Internet et à l'utilisation des autres moyens de communication
7 ^H	Contrôle de santé et vaccination de votre enfant chez le médecin scolaire ou chez son médecin traitant (<i>remplir la carte de santé jaune</i>)
7 ^H	Intervention du chargé de prévention auprès de la Brigade des Mineurs concernant la prévention des délits
8 ^H	Intervention en éducation sexuelle par le Planning familial de Fribourg
8 ^H	Intervention du Cipret pour la prévention du tabagisme
Tous les degrés	Contrôle chez le dentiste scolaire Si votre enfant est suivi par un dentiste privé, fournir une attestation
1 ^H à 8 ^H	Prophylaxie dentaire (prévention des caries et de l'hygiène buccale)

Sport

5 ^H	Piscine
5 ^H	Journées à ski
7 ^H	Camp de ski

Contacts

Directions d'établissement

Chaque établissement est placé sous la direction d'un/e responsable d'établissement.

Le/la responsable d'établissement est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il/elle représente l'établissement.

Le/la responsable d'établissement collabore étroitement avec les communes dans l'accomplissement des tâches de celles-ci.

Etablissement de La Condémine

Bureau de la responsable d'établissement
026/919.49.22

Mme Suzanne COSANDEY

Rue de la Condémine 28 1630 Bulle
direction.ep.bulle.condemine@fr.educanet2.ch

Etablissement de La Vudalla

Bureau du responsable d'établissement
026/919.49.37

M. Claude GENILLOUD

Rue de la Vudalla 23 1630 Bulle
direction.ep.bulle.vudalla@fr.educanet2.ch

Etablissement de La Tour-de-Trême

Bureau de la responsable d'établissement
026/919.49.81

Mme Chantal SOTTAS

Rue des Ecoles 4 1635 La Tour-de-Trême
direction.ep.bulle.latour@fr.educanet2.ch

Etablissement de La Léchère

Bureau du responsable d'établissement
026/919.49.51

M. Thierry BÜRGISSER

Ch. de l'Abbé-Maignon 10 1630 Bulle
direction.ep.bulle.lechere@fr.educanet2.ch

Contacts communaux

Conseiller communal de Bulle, responsable du dicastère enseignement et formation

M. David Seydoux Rue des Alpettes 40 1630 Bulle
079/205.82.25

Conseiller communal de Morlon, responsable des écoles

M. Patrick Audemars La Croix 40 1638 Morlon
079/416.27.79

Service des écoles

026/919.49.00 Chemin de Bouleyres 11 1630 Bulle
servicedesecoles@bulle.ch

Infirmière scolaire

Mme Véronique St-Germain Rue de la Vudalla 5 1630 Bulle
026/919.49.08 veronique.stgermain@bulle.ch

Commune de Morlon

Administration communale 1638 Morlon 026/912.38.80

Conciergerie

Condémine et Vudalla 026/919.49.25
La Tour-de-Trême 026/919.49.85
Léchère 026/919.49.55

Informations

Absence

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie ou pour toute autre raison, vous avez l'obligation d'avertir l'enseignant/e **AVANT** le début des cours. **Hormis les cas de situations urgentes, le/la responsable d'établissement ne transmet pas les excuses pour absences aux enseignant/es.**

Art 39 (RLS)

³ L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

Les demi-jours de classe (mercredi matin par exemple) sont comptés comme un jour entier.

Concernant les visites médicales, nous vous prions de prendre rendez-vous, dans la mesure du possible, en dehors de l'horaire scolaire.

Pour les soins dentaires, les visites médicales, les rendez-vous chez les thérapeutes, durant les horaires scolaires, l'élève sera autorisé à se déplacer **seul** uniquement si l'enseignant/e a obtenu une décharge signée des parents. Sans ce document, l'élève restera en classe.

Demande de congé spécial

Art 37 (RLS)

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Art 38 (RLS)

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée par les parents.

Le formulaire de demande de congé est à disposition auprès de l'enseignant/e et doit être déposé, dans la mesure du possible, dans un délai de 3 semaines avant le congé souhaité.

Déménagement

En cas de déménagement, prière d'aviser, dès que possible :

- L'enseignant/e de votre enfant
- Le/la responsable d'établissement
- Le service des écoles
- Les autorités de votre ancienne et nouvelle commune.

Objets trouvés et vols

Les objets trouvés à l'école ou dans les salles de sport peuvent être réclamés auprès des concierges des bâtiments scolaires.

Les élèves sont priés de ne laisser que le minimum dans les vestiaires des corridors. Ils sont **responsables** de leurs objets personnels.

Accueil extrascolaire

La commune de Bulle organise des accueils extrascolaires afin de faciliter votre organisation familiale. Avant l'école le matin, à la pause de midi, après l'école en fin d'après-midi et durant les demi-jours de congé (sauf le mercredi après-midi), votre enfant peut être inscrit/e à ces différents accueils. Merci de prendre contact avec le service des écoles pour avoir de plus amples informations. Ce service est payant.

Pour toute inscription ou annulation : 026/919.49.04

Responsable de chaque site :

AES Condémine : 079/699 72 07

AES Léchère : 079/699 72 12

AES La Tour-de-Trême : 079/699 72 14

Devoirs surveillés

Le lundi, mardi et jeudi, entre 15h30 et 16h50, vous pouvez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés. Il/elle sera accompagné/e afin d'effectuer ses devoirs. Nous précisons que ce service ne doit pas être considéré comme des cours privés de soutien. Merci de prendre contact avec le service des écoles pour avoir de plus amples informations. Ce service est payant.

Inscription à l'aide du coupon distribué en début d'année pour :

- **Le 11 septembre 2017 (délai d'inscription 31 août)**
- **Le 27 novembre 2017 (délai d'inscription 16 novembre)**
- **Le 29 janvier 2018 (délai d'inscription 18 janvier)**
- **Le 16 avril 2018 (délai d'inscription 28 mars)**

Aucune inscription ne sera enregistrée en dehors de ces dates.

Annulation de l'inscription par lettre au service des écoles pour :

- **Le 24 novembre 2017**
- **Le 26 janvier 2018**
- **Le 23 mars 2018**

Si un élève arrête durant une période, celle-ci sera facturée entièrement.

Aide financière

Des subventions peuvent être accordées par la commune aux familles selon les barèmes en vigueur. Cette dernière octroie aux élèves bullois et tourains des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés et le prix des services de l'accueil extrascolaire. Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat de salaire de l'année en cours et des deux derniers décomptes de salaire. Durant la fin de l'année scolaire, chaque parent reçoit, par le canal de l'école, les formulaires adéquats pour l'année scolaire suivante. Ceux-ci sont à retourner, dûment complétés au bureau communal.

Sports facultatifs

Par semestre, vous pouvez inscrire votre enfant à un cours de sport facultatif. Le but de ces cours est d'initier les enfants à un sport afin de le continuer éventuellement par la suite dans une société locale. Merci de prendre contact avec le service des écoles pour avoir de plus amples informations. Ce service est gratuit.

Service de la jeunesse et Centranim

Le Service de la jeunesse de la commune de Bulle dispose d'un centre d'animation (www.centranim.ch) qui reçoit les enfants de 6 à 10 ans le mercredi après-midi pour des activités. Centranim est également ouvert les soirs de la semaine après l'école (16h-18h30) ainsi que le samedi après-midi pour les jeunes de 10 à 18 ans. Ce service est gratuit.

Des ateliers de danse et de musique sont également donnés par des moniteurs pour la somme de 5.- par mois.

Merci de prendre contact avec le Service de la jeunesse (026.913.86.44) pour de plus amples informations.

Bibliothèque scolaire

La Bibliothèque de Bulle fonctionne comme bibliothèque scolaire du Cercle scolaire Bulle-Morlon. Elle comprend la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle, la bibliothèque scolaire de La Tour-de-Trême et prochainement celle de La Léchère. Les bibliothèques situées dans les bâtiments scolaires sont réservées aux élèves et aux enseignants du cercle scolaire uniquement.

Inscription : l'inscription à la bibliothèque se fait au moyen d'un formulaire distribué par les enseignants ou disponible à la bibliothèque. Le formulaire doit impérativement être signé par un parent. Lors de l'inscription, les élèves reçoivent une carte de lecteur.

Abonnement : l'abonnement est gratuit pour les élèves et les enseignants du cercle scolaire. Il est renouvelé automatiquement à chaque rentrée scolaire.

Carte de lecteur : la carte est personnelle et les élèves doivent la présenter lors de chaque transaction (emprunt et retour des livres). Le renouvellement d'une carte perdue coûte CHF 10.-.

Emprunt des documents : les élèves peuvent emprunter jusqu'à 8 documents pour la durée d'un mois. Les documents peuvent être rendus avant la date d'échéance ou prolongés (par Internet ou au guichet du prêt de la bibliothèque).

Retour des documents : dans chaque livre, un échéancier précise la date de retour des livres. Le respect des délais est de la responsabilité des parents. A partir du 11ème jour de retard, une lettre de rappel est envoyée et une amende est perçue (CHF 0.50 par livre et jour de retard). Les élèves doivent prendre soin des livres empruntés avec leur carte. Si un livre est perdu ou abîmé, il est facturé aux parents.

Visites à la bibliothèque : les élèves viennent à la bibliothèque avec leur classe durant la période scolaire. En dehors de l'horaire scolaire, les élèves peuvent venir seuls ou accompagnés à la bibliothèque.

Activités : la bibliothèque propose de nombreuses animations adaptées à chaque degré pour favoriser le plaisir de la lecture. Des activités sont également proposées aux enfants en dehors de l'horaire scolaire.

Bibliothèque publique et scolaire de Bulle

Tél. 026 916 10 10

E-mail : bibliotheque@musee-gruerien.ch

Horaires : Mardi, jeudi et vendredi : 10.00 - 12.00, 13.30 - 18.00

Mercredi : 10.00 - 12.00, 13.30 – 20.00

Samedi : 10.00 – 17.00

La bibliothèque est ouverte durant les vacances et congés scolaires, sauf les jours fériés.

Lec'Tour

Bibliothèque scolaire de La Tour-de-Trême

Tél. 026 919 49 77

E-mail : lectour@musee-gruerien.ch

Horaires : Lundi et mardi : 13.30 – 16.00

Mercredi et jeudi : 08.00 – 12.00

La bibliothèque est fermée durant les vacances et congés scolaires.

La Léchère

A la rentrée scolaire 2018, une bibliothèque scolaire ouvrira ses portes dans le nouveau bâtiment de l'école de La Léchère.

22.02.2017/LIR



Ville de Bulle

Site scolaire de La Condémine

Le Frêne - Rue de la Condémine 28

Salles de classe
Salle polyvalente

Le Bouleau - Chemin de Bouleyres 11

Service des écoles
Salles de sport
Accueil extra scolaire

L'Erable - Rue de la Vudalla 5

Salles de classe

Le Hêtre - Rue de la Condémine 30

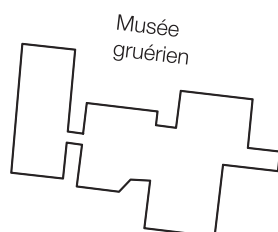
Salles de classe

Le Chêne - Rue de la Condémine 32

Salles de classe

Le Tilleul - Rue de la Vudalla 23

Salles de classe
Salles de sport



Musée
gruérien

